

Berne, le 26 novembre 2018

Session d'hiver 2018 : recommandations d'AvenirSocial

Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États,

Par la présente, nous souhaitons vous communiquer notre position au sujet de quelques objets qui nous concernent et que vous traiterez à la session d'hiver.

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle suisse du travail social, nous réunissons plus de 3600 membres et nous représentons les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, en formation sociale, en animation socioculturelle, en éducation des enfants et d'une maîtrise socio-professionnelle. Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que ces décisions soient favorables aux objectifs du travail social, à savoir l'habilitation des êtres humains afin qu'une participation autodéterminée à la vie sociale soit possible.

13.407 – Initiative parlementaire « Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle », traitée le 28 novembre

Recommandation : accepter l'extension aux deux critères (orientation sexuelle et identité de genre)

Actuellement, les incitations à la haine basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne peuvent être poursuivies pénalement. L'initiative parlementaire déposée par le conseiller national Reynard souhaite ancrer dans la loi la protection contre les discriminations à ces membres particulièrement vulnérables de notre société.

Modifier le code pénal et le code pénal militaire afin d'inclure les critères de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre nous semble essentiel, car les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transsexuelles et intersexuées sont plus souvent victimes de stigmatisations et de discriminations que les autres et elles sont exclues de la société. Nous vous demandons donc de suivre la majorité de la commission et de compléter l'article de loi concerné avec ces deux critères.

18.3935 – Motion Germann « La Suisse ne doit pas signer le Pacte de l'ONU pour les migrations » et 18.4103 – Motion CIP « Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation », traitées le 29 novembre

Recommandation : rejeter les deux motions

Le pacte de l'ONU sur les migrations, à l'élaboration duquel la Suisse a largement contribué, a pour but d'aborder de manière coordonnée les défis posés par une migration qui s'inscrit dans un contexte de mondialisation. Le pacte devrait permettre de définir des objectifs et des

mesures pour rendre la migration aussi sûre que possible : lutter contre la traite et le trafic des êtres humains, renforcer les droits humains des personnes qui quittent leur pays, améliorer l'aide apportée sur place. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux droits, mais de demander aux Etats signataires la confirmation qu'ils entendent appliquer les droits des migrant-e-s déjà existants (par exemple le principe de non-refoulement).

Dans son travail quotidien, AvenirSocial s'engage pour renforcer les droits humains, auxquels chacune et chacun peut prétendre. Nous faisons donc appel à vous afin que vous rejetiez les deux motions et que le Conseil fédéral puisse ainsi signer le pacte au plus vite. Toute autre décision enverrait un signal politique funeste, que ce soit en Suisse, à l'étranger ou aux migrant-e-s !

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations et restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale

Lukas Geiger
Responsable études et campagne